

FORMATION CONTINUE

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : AVRIL 2024

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Tâches :

Le SEP n'a toujours pas reçu une copie de toutes les tâches des enseignantes et enseignants.

Retraités de retour sur le marché du travail :

La commission scolaire a toujours deux corrections à apporter à la paie des enseignants retraités en formation continue.

POINTS PERMANENTS

Mentorat :

La date butoir pour la nomination des mentors pour l'année scolaire 2024-2025 est le 31 mai. Lors de la rencontre du conseil d'école prévue pour le mois de mai, assurez-vous que le mentorat est un sujet de consultation.

AFFAIRES NOUVELLES

Excès en formation professionnelle :

Le SEP attend un avis à savoir si un excès sera déclaré cette année. La date butoir est le 29 avril 2024.

Mise à jour concernant : Diplôme d'études professionnelles (DEP) et Attestation d'études professionnelles (AEP) :

- Le MEQ a donné la permission à la CSLBP d'avoir une deuxième cohorte pour l'AEP en réfrigération cette année. Les cours seront probablement donnés en soirée de 15 h à 22 h au centre VACC.
- L'année prochaine, le DEP en électricité accueillera 3 nouvelles cohortes par année. Le nombre de cohortes passera donc de 5 à 8 au centre PEC.
- L'année prochaine, le DEP en plomberie accueillera 3 nouvelles cohortes par année. Le nombre de cohortes passera donc de 5 à 8 au centre PEC.

Sondage NotreÉCOLE :

- Par l'entremise de PROCEDE et la table DG, la CSLBP a été appelée à recueillir des données en demandant aux élèves de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle de participer au sondage NotreÉCOLE. Nous avons été informés que les résultats recueillis avaient été compromis et rendus inutilisables. Par conséquent, ces résultats ne peuvent pas servir en soutien aux équipes des centres pour le développement de leur projet éducatif.

POINTS IMPORTANTS LIÉS À L'AFFECTATION

Formation professionnelle et Éducation aux adultes:

D'ici le 29 avril Les enseignants sont informés par écrit de la décision liée à leur demande de congé sans traitement

17 avril-1 mai Les enseignants réguliers de la formation professionnelle remplissent et soumettent le formulaire requis pour une demande de mutation volontaire qui se trouve sur SSO

17 avril-1 mai Les enseignants de la liste de rappel en formation professionnelle peuvent demander un changement ou l'ajout d'une spécialité sur les listes de rappel en envoyant leur demande par courriel avec la documentation / relevé de notes à alavoie06@lbpsb.qc.ca (SVP mettre pmachado@ptusep.com en copie conforme)

1-15 mai Les enseignants de la liste de rappel en formation professionnelle peuvent demander une mutation volontaire de la liste de rappel d'un centre à la liste de rappel d'un autre centre (une seule fois par carrière)

1-28 mai Un hyperlien contenant le formulaire de disponibilité est envoyé par courriel aux enseignants de la liste de rappel en éducation aux adultes. Les enseignants doivent préciser leur disponibilité pour l'année scolaire 2024-2025. Les formulaires remplis doivent être soumis avant 16 h.

1-15 mai Les enseignants réguliers de l'éducation aux adultes peuvent demander une mutation volontaire de centre en se servant du formulaire sur SSO

D'ici le 13 mai Les enseignants réguliers de la formation professionnelle sont informés de la décision liée à leur demande de mutation volontaire et les enseignants de la liste de rappel sont informés du changement ou de l'ajout d'une sous-catégorie à la liste de rappel

13-24 mai Les listes provisoires de rappel en formation professionnelle sont affichées sur SSO. Les enseignants de la liste de rappel vérifient le nombre d'heures enseignées entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024 ainsi que les sous-catégories reconnues par la commission scolaire (maximum de 3). Les enseignants doivent soumettre toute demande de correction ou de modification par courriel à alavoie06@lbpsb.qc.ca (SVP mettre pmachado@ptusep.com en copie conforme)

Soumis par: Pasquale Machado
